

2012-10-08

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Banque nationale de Belgique annonce son intention de cesser à terme les activités de son siège d'Anvers

Outre son siège central à Bruxelles, la Banque nationale de Belgique dispose de sièges à Liège, Mons, Anvers, Courtrai et Hasselt. Les sièges remplissent une fonction de guichet, leur activité principale étant le traitement des espèces (« cash handling »), c'est-à-dire l'acceptation, l'échange et la fourniture de billets et pièces en euros.

Dans le cadre d'une gestion rationnelle, la Banque nationale a toujours adapté son réseau d'agences à l'évolution des besoins de la circulation des billets. Par conséquent, et compte tenu d'autres développements tels que l'automatisation et la dématérialisation accrues des activités, ce réseau a été fortement réduit ces dernières décennies. Ainsi, 38 sièges ont été fermés entre 1974 et aujourd'hui.

En évaluant récemment son réseau d'agences à l'aune des taux d'activité réel et attendu, le Comité de direction de la Banque nationale a constaté que le maintien des activités à Anvers – et les investissements que cela suppose – serait peu rationnel. En effet, comme plusieurs transporteurs de valeurs et banques commerciales ne déposent ou ne retirent plus leurs billets à Anvers, l'activité des billets au siège d'Anvers a très nettement diminué. C'est pourquoi la Direction de la Banque nationale a fait part de son intention de cesser les activités de son siège d'Anvers au 1^{er} janvier 2014.

Les membres du personnel de la Banque nationale en ont été informés ce jour lors d'un conseil d'entreprise extraordinaire. Indépendamment de l'évolution ultérieure de ce dossier, ils jouissent d'un statut leur garantissant la sécurité d'emploi. Aucune des réorganisations menées dans le passé par la Banque nationale n'a entraîné de licenciement.